

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ISBERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du
24 mars 2025

Date de convocation : le 17 mars 2025

Votes pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 0

Objet :
Compte Administratif 2024
Affectation du résultat

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à dix-sept heure trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Président.

Etaient présents : MM David THELLIER – Éric HEUGUE – Laurent DANIEL – Didier MARLES – Joël LEGRAND – Patrick MAMETZ - Mmes Véronique LUPART – Marie-Paule CLAREBOUT - Sandrine ALLOUCHERIE - Stéphanie DELMARE – Marie-France VERREMAN - Caroline BERROD – Micheline DAUTRICHE – Sylviane CARRE – Claudine LEGRAND- Marie-Andrée PAYELLE - Dorothee CHAVATTE , formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent : Mme Cathy MORIN

Membres excusés : MM Thierry DISSAUX – Gérard CORRIETTE

Membre excusé ayant donné procuration : Mme Yvonne BOUCHEZ.

Monsieur Joël LEGRAND est nommé secrétaire.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Sur la proposition de son Président et après délibération,

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui s'élève à 21180,82€ au compte 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement » du budget primitif 2025, et précise que le résultat de l'investissement de l'exercice 2024 qui s'élève à 13 147,71€ sera inscrit au compte 001 « Excédent antérieur reporté d'investissement » du budget primitif 2025.

Délibération affichée le **04 AVR. 2025** article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance,

Joël LEGRAND



Certifiée exécutoire compte-tenu
De la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique

le **04 AVR. 2025**

Le Président,



David THELLIER